

Rapport de l'expert indépendant portant sur la vérification de l'adéquation et l'exactitude des calculs des coûts supplémentaires et des pertes de revenus relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques SPE1, SPE2 et LINEA9

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Madame Catherine GESLAIN-LANEELLE
Directrice Générale des Politiques Agricoles,
Agroalimentaire et des Territoires
3, rue Barbet de Jouy
75349 Paris 07 SP

En notre qualité d'expert indépendant, nous avons mis en œuvre les procédures convenues décrites ci-dessous relatives à la vérification de l'adéquation et l'exactitude des calculs des coûts supplémentaires et des pertes de revenus relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques SPE1, SPE2 et LINEA9 présentées dans le document ci-joint.

Notre examen a été effectué conformément aux dispositions de la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission d'information effectuée sur la base de procédures convenues.

Les procédures suivantes ont été mises en œuvre dans le seul but de vous aider à apprécier l'adéquation et l'exactitude des calculs conformément à l'article 62 du règlement européen 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) qui définit les modalités relatives aux mesures agroenvironnementales et climatiques (article 28) :

- 1 Nous avons recensé les données complémentaires utilisées pour les besoins de la détermination des calculs des coûts supplémentaires et des pertes de revenus relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques SPE1, SPE2 (mesures modifiées) et LINEA9 (mesure introduite) :
- 2 Nous avons classé les données en trois catégories ;
 - données provenant d'organismes statistiques agréés par l'Etat français et dont les enquêtes statistiques répondent au code de bonnes pratiques de l'Union Européenne,
 - données provenant d'études publiées réalisées par des instituts de recherche, des instituts techniques et des syndicats de professionnels ;
 - données pour lesquelles aucune documentation scientifique, technique ou statistique n'a pu être identifiée afin de confirmer ou d'infirmer les valeurs retenues.

- 3 nous avons vérifié l'adéquation et l'exactitude des calculs des coûts supplémentaires et des pertes de revenus de revenus relatifs aux mesures agroenvironnementales et climatiques SPE1, SPE2 et LINEA9.

Les travaux effectués nous conduisent aux constats suivants :

- Les annexes jointes reprennent le détail de nos constats relatifs au recensement et à la classification des données décrites aux points 1 et 2,
- Les vérifications portant sur l'adéquation et l'exactitude des calculs des coûts supplémentaires et des pertes de revenus relatifs aux mesures agroenvironnementales SPE1, SPE2 et LINEA9 n'ont pas révélé d'anomalies ni d'erreurs de calcul.

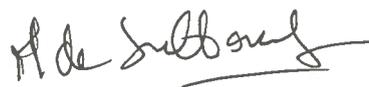
Nos constats ont porté sur les éléments qui nous ont été communiqués par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt entre le 15 juin 2016 et la date de ce rapport.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier et quatrième paragraphe. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, ni diffusé à d'autres parties.

PJ : Données certifiées au titre de cette attestation se rapportant aux données complémentaires des mesures SPE1 et SPE2 et de la nouvelle mesure introduite LINEA9 (1 page)

Neuilly-sur-Seine, 11 juillet 2016

Deloitte & Associés



Muriel De Szilberek

Associé

Données certifiées au titre de cette attestation se rapportant aux données complémentaires des mesures SPE1 et SPE2 et de la nouvelle mesure introduite LINEA9

Catégorie	Nature de la donnée	Description de la donnée	Valeur de la donnée	Unité	Source	Commentaire	SPE_01 et 02	LINEA_09
Données provenant d'organismes statistiques agréés par l'Etat français et dont les enquêtes statistiques répondent au code de bonnes pratiques de l'Union Européenne	Temps de travail	Coût horaire de la main d'œuvre	18,86	€/ha	RICA	Donnée déjà certifiée dans le rapport du 24/03/2015		X
Données provenant d'organismes statistiques agréés par l'Etat français et dont les enquêtes statistiques répondent au code de bonnes pratiques de l'Union Européenne	Rendements régionaux (anciennes régions)	Moyenne des rendements sur prairie 2005 à 2014	Varie selon les régions	q/ha	SSP		X	
Données provenant d'études publiées réalisées par des instituts de recherche, des instituts techniques et des syndicats de professionnels	Coût des intrants	Prix du fourrage	0,15	€/unité fourragère	INRA	Donnée déjà certifiée dans le rapport du 24/03/2015	X	
Données provenant d'études publiées réalisées par des instituts de recherche, des instituts techniques et des syndicats de professionnels	Coût des intrants	Prix du fourrage	0,85	unités fourragères/kg de matière sèche	INRA	Donnée déjà certifiée dans le rapport du 24/03/2015	X	
Données provenant d'études publiées réalisées par des instituts de recherche, des instituts techniques et des syndicats de professionnels	Temps de travail	Travail supplémentaire pour une taille favorable à la biodiversité réalisée pied à pied	4,2	min/ml	Dire d'experts (AFAC Agrobrestre 2015)			X
Données pour lesquelles aucune documentation scientifique, technique ou statistique n'a pu être identifiée afin de confirmer ou d'infirmar les valeurs retenues	Temps de travail	Temps d'enregistrement des pratiques	0,5	h/100 ml	Dires d'experts	Donnée déjà certifiée dans le rapport du 24/03/2015		X
Données pour lesquelles aucune documentation scientifique, technique ou statistique n'a pu être identifiée afin de confirmer ou d'infirmar les valeurs retenues	Coût du matériel	Coût du matériel supplémentaire	0,5	€/min de matériel	Dires d'experts	Donnée déjà certifiée dans le rapport du 24/03/2015		X